

Demande de dérogation année supplémentaire L1 défavorable

Par **Jordan1998**, le 07/09/2018 à 17:17

Bonjour à tous, je suis nouveau sur le forum, je m'appelle Jordan et je viens d'effectuer une demande d'année supplémentaire en L1 qui vient d'être refusé. En effet je me suis inscrit pour la première fois à Aix-Marseille Université en 2016/2017 en Fac de science pour l'ingénieur après avoir obtenu mon bac S, cette filière ne me correspondant pas j'ai fini par m'inscrire pour le 2ème semestre en droit (que je n'ai pas obtenu).

Pour l'année 2017/2018 je me suis réinscrit en L1 et j'ai obtenu mon premier semestre mais pas le second.

Le motif de refus de ma demande de dérogation est la suivant " nombre d'inscription maximum en licence atteint " sauf que ma demande est faite justement pour que l'on m'accorde une année supplémentaire puisque j'ai atteint le nombre maximum d'inscription, d'autant plus qu'ils demandaient une lettre de motivation écrite pour le Doyen mais celui ci n'a jamais posé les yeux sur la lettre car c'est l'assesseur de la fac qui m'à répondu.

J'ai éprouvé pas mal de difficulté cette année mais j'ai quand même réussi à valider un semestre et je me retrouve sans rien et tout les efforts fournis n'ont finalement servis à rien puisque je n'ai même pas une dernière chance pour valider ma L1. Je suis plus que déterminé pour obtenir ma licence et je suis prêt à utiliser tout les recours possibles et à faire toutes les concessions imaginables car c'est une filière à laquelle je tiens très sincèrement, mais je voudrais savoir lesquelles ? Bonne fin de journée à tous

Par **LouisDD**, le 07/09/2018 à 20:48

Bonsoir

On ne comprend pas très bien l'histoire des inscriptions maximum atteintes... c'est à dire qu'il y a trop de monde inscrit en L1 et donc vous n'avez pas de réinscription car non prioritaire sur les effectifs à venir; ou alors c'est mettons 2 inscriptions à ladite fac pour la L1 et donc vous demandez une 3ème chance ?

Rappelons que nous sommes un forum étudiants donc pas de conseils juridiques pouvant remplacer les conseils d'un professionnel du droit.

Pour une troisième chance sur mon exemple, le souci va être qu'à mon avis sans justifier d'importants problèmes de santé au cours de vos précédentes années, ou autre cas

exceptionnels, peu de chance que la demande soit retenue...

Avec de la chance et très théoriquement il faudrait que des étudiants exactement dans la même situation que vous aient été accepté à une troisième année (toujours dans mon exemple pour le chiffre) pour tenter un renouvellement de la jurisprudence Université Paris Dauphine... mais à mon avis c'est mort depuis les parades sont rodées (juste à montrer que la situation est différente)